

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE 7 INVESTISSEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 27 mars 2008, la société de droit des Iles Caïman Neo Neon Holdings Ltd (1) (Cricquet Square Hutchin Drive, P.O Box 2681, Grand Caïman KY-111, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2008, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE 7 INVESTISSEMENT (2) et ne plus détenir aucune action FONCIERE 7 INVESTISSEMENT.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FONCIERE 7 INVESTISSEMENT hors marché au profit de la société MSREF VI Spirit (3).

(1) Contrôlée par M. Fan Ben.

(2) Anciennement dénommée LCX LEBLANC CHROMEX.

(3) Cf. D&I 208C0527 du 20 mars 2008.